

CS

TECHNICIEN EN RÉSEAUX ÉLECTRIQUES



EN APPRENTISSAGE

LE MÉTIER

Le monteur technicien en réseaux électriques est un professionnel d'exécution de chantier habilité pour construire des réseaux de distribution d'énergie électrique basse et haute tension 20KV. Il effectue tous les travaux de mise en oeuvre et de raccordement des réseaux aériens, souterrains et d'éclairage public hors tension ou sous tension.

Il exerce son activité au sein d'une équipe de monteurs sous la responsabilité d'un chef d'équipe, l'enseignement dispensé a cependant pour objectif de former des Monteurs Techniciens en Réseaux Électriques aptes à devenir plus tard personnel d'encadrement (chef d'équipe, conducteur de travaux).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Effectuer les travaux préparatoires d'ouverture de chantier.
- Réaliser les travaux de raccordements.
- Respecter les délais d'exécution et le matériel confié.
- Planification

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Monteur en réseaux de distribution électrique.
- Technicien en réseaux électriques.

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (par exemple : Bac pro MELEC et MEI).
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 7 périodes au lycée (18.5 semaines au total) au lycée, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : environ 647h.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37235 - www.francecompetences.fr

Date d'enregistrement de la certification : 13/01/2023



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Raoul Mortier 86500 MONTMORILLON
Tel : 05 49 83 06 16

POURSUITE D'ÉTUDES

- BTS.
- Formation complémentaire du secteur.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (contrôle en cours de formation, examens ponctuels).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de branche / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.
Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.
Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION

Pour connaître les indicateurs moyens de la formation, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante ou en scannant le QR Code : www.cfa-acad-poitiers.fr/nos-indicateurs

